

Demande initiale de carte de commerçant ambulant

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Formulaire CERFA n°14022*01

PIECES SPECIFIQUES

Dans tous les cas

- Une copie de la carte d'identité nationale recto verso ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou copie du titre de circulation ou copie du titre de séjour du demandeur à jour et en cours de validité
- 1 photographie d'identité récente en couleur

Pour un commerçant

Un extrait Kbis original de moins de 3 mois

- Un justificatif de domicile (copie facture eau, électricité ou téléphone, etc...) datant de moins de 3 mois. Si l'exploitant est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

Pour une société

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois en original
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

Cas particulier : en cas de cogérance pour une SARL, tous les gérants peuvent demander la carte de commerçant ambulant et par conséquent fournir pour chacun d'eux les pièces ci-dessus.

TARIFS

30 € (Pour le mode de paiement, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises)

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Nathalie BOUTONNET
03 21 50 47 90
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Pascale PONCHEL
03 20 63 78 71
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr